

**CIRCULAIRE 096-22**

Le 4 août 2022

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE  
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

**VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») tiendra une audition le **18 octobre 2022 à 9h30 a.m.**, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. (« **VMBL** »), suite à la signification d'une plainte disciplinaire à VMBL.

L'offre de règlement proposée concerne les allégations suivantes :

- Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 2 avril 2019, VMBL a contrevenu à l'article 3011 B) (article 3.100(b) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) – « Surveillance et conformité » étant donné que VMBL a omis d'établir, de maintenir et d'assurer la conformité aux contrôles, politiques et procédures de gestion des risques et de surveillance qui sont raisonnablement conçus pour gérer les risques réglementaires associés à l'accès au marché pour ses activités de négociation d'options, plus spécifiquement étant donné que VMBL n'a pas consulté ni documenté régulièrement, au moins annuellement, l'adéquation et l'efficacité de ces contrôles, politiques et procédures de gestion des risques et de surveillance et que VMBL n'a pas fourni dans le cadre de sa surveillance post-négociation tous les ordres d'options transmis à la Bourse, des preuves adéquates de procédures documentées de son processus d'examen pour détecter diverses activités potentielles de négociation manipulatrice, y compris les paramètres utilisés pour effectuer ces examens, des explications sur la façon dont la documentation utilisée pour effectuer les examens pourrait détecter efficacement les activités potentielles de négociation manipulatrice et des résultats documentés de ses examens.

Conformément à l'article 4.302 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Jean-Pierre St-Cyr, conseiller juridique principal, affaires légales et réglementaires au (514) 829-4034 ou par courriel à l'adresse [jean-pierre.st-cyr@tmx.com](mailto:jean-pierre.st-cyr@tmx.com).

Adam Allouba  
Chef des affaires juridiques